

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PROCÈS-VERBAL

du 16 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le seize juillet, le Conseil communautaire s'est réuni à vingt heures, en salle des Fêtes de THÔNES, sur convocation adressée à tous ses membres, le dix juillet précédent, par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président en exercice de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT).

Ordre du jour :

1. Installation du Conseil communautaire ;
2. Election du Président ;
3. Détermination du nombre de vice-présidents et des autres membres du Bureau ;
4. Election des Vice-présidents ;
5. Lecture de la Charte de l'élu local ;
6. Informations sur le fonctionnement institutionnel de la Communauté de communes.

Conseillers en exercice : 31

Présents : 30

ALEX : Catherine HAUETER, Patrick HERBIN ;

LA BALME-DE-THUY : Pierre BARRUCAND ;

LE BOUCHET-MONT-CHARVIN : Frank PACCARD ;

LES CLEFS : Sébastien BRIAND, Nathalie BULEUX ;

LA CLUSAZ : Didier THÉVENET, Pascale MEROTTO, Alexandre HAMELIN ;

DINGY-SAINT-CLAIR : Laurence AUDETTE, Bruno DUMEIGNIL ;

LE GRAND-BORNAND : André PERRILLAT-AMÉDÉ, Jean-Michel DELOCHE, Hélène FAVRE-BONVIN ;

MANIGOD : Stéphane CHAUSSON, Isabelle LOUBET GUELPA ;

SAINT-JEAN-DE-SIXT : Didier LATHUILLE, Claudine MORAND GOY ;

SERRAVAL : Philippe ROISINE, Vincent HUDRY-CLERGEON ;

THÔNES : Pierre BIBOLLET, Stéphane BESSON, Claude COLLOMB-PATTON, Amandine DUNAND, Pierre LESTAS, Chantal PASSET, Jean VULLIET, Christine RODRIGUES ;

LES VILLARDS-SUR-THONES : Gérard FOURNIER-BIDOZ, Odile DELPECH-SINET.

Pouvoirs : 1

Absents excusés avec procuration : Nelly VEYRAT-DUREBEX ;

Absents excusés : /

Absents : /

Secrétaire de séance : Alexandre HAMELIN.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, actuel Président de la Communauté de communes.

Il procède à l'appel nominal de chacun des 31 délégués communautaires et les déclare installés dans leurs fonctions de Conseillers communautaires.

Madame Nelly VEYRAT-DUREBEX est absente excusée et a confié son pouvoir à Madame Amandine DUNAND. Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président sortant confie ensuite la présidence de la séance au doyen d'âge parmi les Conseillers communautaire, Monsieur Pierre BIBOLLET, en vue de l'élection du Président.

N°2020/038 - INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET ÉLECTION DU PRÉSIDENT

Le Conseil choisi pour secrétaire Monsieur Alexandre HAMELIN.

Monsieur BIBOLLET explique ensuite que l'élection du Président suit les mêmes règles que celles prévues pour les Maires au sein des Conseils municipaux aux articles L.2122-7 et suivants du CGCT : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après, deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il informe qu'en raison de la Loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifiée par la Loi n°2020-760 du 22 juin 2020, les conditions de quorum sont ramenées au tiers des membres en exercice de l'organe délibérant présents. De plus, chaque membre peut disposer de deux pouvoirs. Ces deux dispositions sont applicables jusqu'au 30 août 2020, ou jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire si celui-ci est prolongé après cette date.

Le matériel électoral est mis à disposition des Conseillers (bulletins, enveloppes de scrutin et urne).

Deux assesseurs se portent volontaire pour effectuer le dépouillement : Madame Amandine DUNAND et Monsieur Franck PACCARD.

A l'appel à candidature, se déclarent candidat :

- Monsieur Pierre BIBOLLET ;
- Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ.

Après avoir entendu l'exposé des motivations présentées respectivement par chacun des candidats à la présidence de la Communauté de communes, il est procédé au scrutin :

1er tour de scrutin :

Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 31

Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L.65 du Code électoral) : 0

Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L.66 du Code électoral) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 31

Majorité absolue : 16

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
Pierre BIBOLLET	11	onze
Gérard FOURNIER-BIDOZ	20	vingt

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages dès le 1^{er} tour de scrutin, Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ est proclamé installé Président de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.

Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ déclare accepter cette fonction et souhaite dignement l'honorer au vue de la confiance qui lui est accordée.

A l'issue du 1^{er} tour du scrutin et à la majorité absolue, le Conseil communautaire :

- **ÉLIT** Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ Président de la CCVT à la majorité absolue et par vingt voix ;

Les Conseillers communautaires à l'unanimité :

- **AUTORISENT** Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Président propose aux Conseillers communautaires de reporter à la prochaine séance la suite de l'ordre du jour : la détermination du nombre de Vice-présidents et des autres membres du Bureau ainsi que l'élection des Vice-présidents.

A l'unanimité, le Conseil décide de reporter le reste de l'ordre du jour au 29 juillet 2020.
 Monsieur le Président procède à la lecture de la Charte de l'élu local, tout en remettant à chacun des conseillers l'extrait correspondant du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

La séance est levée à 21h50.

A Thônes, le 17 juillet 2020,
Monsieur le Président,
Gérard FOURNIER-BIDOZ



AUDETTE Laurence		HERBIN Patrick	
BARRUCAND Pierre		HUDRY-CLERGEON Vincent	
BESSON Stéphane		LATHUILLE Didier	
BIBOLLET Pierre		LESTAS Pierre	
BRIAND Sébastien		LOUBET GUELPA Isabelle	
BULEUX Nathalie		MEROTTO Isabelle	
CHAUSSON Stéphane		MORAND GOY Claudine	
COLLOMB-PATTON Claude		PACCARD Franck	
DELOCHE Jean-Michel		PASSET Chantal	
DELPECH-SINET Odile		PERRILLAT-AMÉDÉ André	
DUMEIGNIL Bruno		RODRIGUES Christine	
DUNAND Amandine		ROISINE Philippe	
FAVRE BONVIN Hélène		THEVENET Didier	
FOURNIER-BIDOZ Gérard		VEYRAT-DUREBEX Nelly	
HAMELIN Alexandre		VULLIET Jean	
HAUETER Catherine			